

FORMATION L5e ou scooter 125 cc

Scooter 125 cm³



La formation est assurée par

**PERMIS AM (BSR)
CYCLOMOTEUR et VOITURETTE**

Michel CARRERE
Formateur



Tél. 06 86 04 88 02

formation.desdamiers@gmail.com

Vous pouvez conduire un scooter à 3 roues de la catégorie L5e: Véhicule à 3 roues, équipé d'un moteur d'une cylindrée supérieure à 50 cm³. Vitesse maximale supérieure à 45 km/h. Poids à vide inférieur ou égal à 1000 kg (y compris d'une puissance supérieure à 15 kilowatts)

Avec un **permis B** si vous remplissez les **3 conditions** suivantes :

- Vous avez le permis B depuis au moins **2 ans**
- Vous avez **21 ans ou plus**
- Vous avez suivi une **formation** pratique de **7 heures**

À noter : Si vous avez suivi la formation pratique de 3 heures avant 2011, vous n'avez pas besoin de refaire une formation.

Dispense : Vous êtes dispensé de suivre la formation pratique de 7 heures dans les 2 cas suivants :

- Vous avez obtenu votre permis B (avec l'équivalence A1) avant mars 1980
- Vous avez conduit une moto légère : Véhicule à 2 roues (moto, scooter) équipé d'un moteur d'une cylindrée ne dépassant pas 125 cm³ et dont la puissance ne dépasse pas 11 kilowatts (15 chevaux). Ou un scooter 3 roues de la catégorie L5e: Véhicule à 3 roues, équipé d'un moteur d'une cylindrée supérieure à 50 cm³. Vitesse maximale supérieure à 45 km/h. Poids à vide inférieur ou égal à 1000 kg entre 2006 et 2010, vous avez 21 ans ou plus et vous avez le permis B.

Attention

Si vous avez un permis B européen : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, **vous devez obligatoirement suivre la formation.**

FORMATION :

La formation de 7 heures comprend 3 modules :

Module **théorique** de **2 heures** : analyse d'accidents, conduite sous la pluie ou de nuit, équipements en vêtements protecteurs...

Module **hors circulation** de **2 heures** : découverte du véhicule, savoir faire les vérifications indispensables...

Module **en circulation** de **3 heures** (en et hors agglomération) : adaptation de la vitesse aux situations, négociation d'un virage

ATTESTATION DE FORMATION

À la fin de la formation, vous recevez une attestation.

À savoir en cas d'invalidation ou d'annulation du permis, vous conservez le bénéfice de la formation.

CONTROLES ROUTIER

Lors d'un contrôle par les forces de l'ordre, vous devez présenter les **2 documents** suivants :

- **Permis B**
- **Attestation de formation**

Si vous ne respectez pas cette obligation, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à **38 €**. En général, il s'agit d'une amende forfaitaire de **11 €**.

Si vous êtes invité à présenter ces documents à la police ou à la gendarmerie dans les 5 jours, vous devez respecter ce délai sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à **750 €**. En général, il s'agit d'une amende forfaitaire de **135 €**.